



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de l'Économie

Le Ministre

Luxembourg, le 5 octobre 2016

Le Ministre de l'Économie
à
Monsieur le Ministre aux
Relations avec le Parlement

L-2450 LUXEMBOURG

Réf. : Co/QP2321-04/JM-dm

Objet: Question parlementaire N° 2321 du 17 août 2016 de l'honorable député André Bauler

J'ai l'honneur de vous communiquer en annexe la réponse de Monsieur le Ministre de l'Économie, à la question parlementaire sous objet, avec prière de bien vouloir en assurer la transmission à Monsieur le Président de la Chambre des Députés.

Étienne Schneider

Dossier suivi par : Judith Meyers, tél : 247-84349 ; email : judith.meyers@eco.etat.lu

Réponse commune de Monsieur le Vice-Premier ministre, ministre de l'Économie, Étienne Schneider et de Monsieur le ministre de l'Agriculture, de la Viticulture et de la Protection de Consommateurs, Fernand Etgen à la question parlementaire N° 2321 du 17 août 2016 de l'honorable député André Bauler

Le tourisme rural et actif représente un potentiel de croissance considérable. Son développement est fortement lié à une offre authentique au niveau de l'hébergement ainsi qu'à des activités pouvant être pratiquées en nature. Ce genre d'offre se prête aussi idéalement à une clientèle familiale recherchant une expérience authentique de vie à la campagne et souhaitant se familiariser avec les modes de vie et de travail à la ferme.

Le ministère de l'Économie encourage donc la création d'offres attrayantes et de qualité, combinant par exemple un séjour à la ferme avec des activités telles que des randonnées, des activités de découverte à la ferme, de fabrication de produits locaux, de participation à des récoltes, des ateliers etc., qui s'adressent notamment aux enfants. Ainsi, les parcs naturels et les centres touristiques comme par exemple la Robbesscheier à Munshausen sont des attractions déjà bien sollicitées par les touristes qui recherchent un séjour dans le milieu rural. Parallèlement, la participation aux événements champêtres typiques ajoute une note d'authenticité à toute offre agritouristique

Le tourisme actif est un autre élément clé dans la promotion du Luxembourg et des séjours ruraux. Les différents offices de tourisme et leurs partenaires dans les régions doivent s'engager à développer continuellement leur offre en ce qui concerne le cyclisme et les randonnées pédestres par exemple et à promouvoir le Luxembourg en tant que destination attractive dans ce créneau.

La concurrence étant très élevée sur le thème des séjours nature et activités en plein air, il sera primordial de proposer des activités et produits complémentaires comme la gastronomie ou les produits du terroir afin de mieux profiler notre destination. Il faudra également veiller à établir un lien avec la consommation et la vente de produits régionaux dans le cadre de l'offre agritouristique, cet élément étant très demandé par les clientèles cibles de cette forme de tourisme.

Les ministères concernés s'engagent à soutenir des initiatives de propriétaires d'hébergements souhaitant moderniser leurs infrastructures et diversifier leur offre. Ce genre de reconversion économique qui donne une nouvelle affectation à certaines maisons rurales permet également le maintien, voire la création d'emplois, surtout dans les régions rurales. Vu la demande accrue pour des hébergements insolites, comme les pods ou les tentes safari sur les campings, le ministère de l'Économie encourage le développement de ce genre d'offres.

Pour inciter le développement de l'agritourisme une aide est accordée aux particuliers qui aménagent des logements en milieu rural destinés aux vacanciers dans le cadre du 9^{ième} plan quinquennal d'équipement de l'infrastructure touristique. Le gouvernement entend soutenir le développement des gîtes ruraux et des gîtes chez le vigneron, à la ferme, etc. dans le cadre de son 10^{ième} plan quinquennal. En plus, dans le cadre de la loi du 27 juin 2016 concernant le soutien au développement durable des zones rurales, des aides peuvent être accordées

pour la mise en place et le développement de structures d'hébergement pour personnes à mobilité réduite.

Dans le cadre de l'enquête annuelle sur la structure des exploitations agricoles, le STATEC et le Service d'Economie Rurale recueillent des données statistiques sur les activités non-agricoles liées à l'exploitation dont notamment la catégorie « tourisme, hébergement, loisirs ». Pour 2015, 36 exploitations agricoles ont renseigné mener des activités de tourisme, d'hébergement ou de loisirs. Les ministères concernés ne possèdent pas de statistiques sur le développement de l'agritourisme en termes d'emplois et de chiffre d'affaires. L'Association pour la Promotion du Tourisme Rural (APTR – association sans but lucratif – www.gites.lu), accorde une classification allant de 1 à 4 épis, classification à laquelle participent un fonctionnaire du ministère de l'Économie respectivement du ministère de l'Agriculture, de la Viticulture et de la Protection des consommateurs.